



**REGLEMENT SPORTIF**  
**DU CHAMPIONNAT DE LA DIVISION HONNEUR**  
**SENIORS HOMMES**  
**SAISON 2019 - 2020**

La saison sportive 2019/2020 connaîtra deux compétitions officielles :

- Le Championnat de Tunisie,
- La Coupe de Tunisie,

Ces compétitions seront programmées conformément au calendrier général établi par la FTHB et la LNHB.

## *1- Le championnat*

---

Le Championnat de Tunisie 2019-2020 se déroule en deux phases :

- **Une première phase régionale** sous forme de championnat tous contre tous en aller et retour, en deux poules tenant compte de la répartition géographique.
- **La seconde phase (play-off)** : A l'issue de la première phase les quatre équipes classées premières de chaque poule seront engagées dans une compétition qui se déroule sous forme de championnat en aller et retour.

### 1-1- Première phase: Phase Régionale

#### **1.1.1 Conception du calendrier**

Les 17 équipes engagées sont réparties en 2 poules tenant compte de leur répartition géographique :

Poule Nord: CSM - SCBA - ASZ - JSMA - EZH - HBCT - CSBA - SN

Poule Sud: SCD - CHBG - OMBH - ASHBD - CM - CHSBZ – USG

Les équipes OM et ESHS ont été départagées par un tirage au sort pour déterminer la poule à laquelle elles seront affectées.

	<b>Nord</b>	<b>Sud</b>
<b>1</b>	CSBA	CHBG
<b>2</b>	EZH	USGr
<b>3</b>	CSM	CM
<b>4</b>	SCBA	ASHBD
<b>5</b>	JSMA	OM
<b>6</b>	ESHS	OMHB
<b>7</b>	SN	SCD
<b>8</b>	ASZ	CHBZ
<b>9</b>	HBCT	

Dans la poule Nord (A) comprenant 9 équipes, chaque journée observera la mise au repos d'une équipe.

Les équipes seront placées dans cette matrice conformément à leurs numéros respectifs issus lors du tirage au sort.

### **Poule Nord (A)**

<b>Journées</b>	<b>Match 1</b>	<b>Match 2</b>	<b>Match 3</b>	<b>Match 4</b>	<b>Match 5</b>
<b>1</b>	N1 - N2	N3 - N4	N5 - N6	N7 - N8	N9 exempt
<b>2</b>	N2 - N3	N4 - N5	N6 - N7	N8 - N9	N1 exempt
<b>3</b>	N5 - N2	N7 - N4	N9 - N6	N8 exempt	N1 - N3
<b>4</b>	N2 - N7	N6 exempt	N4 - N9	N3 - N5	N8 - N1
<b>5</b>	N9 - N2	N7 - N3	N4 exempt	N8 - N6	N5 - N1
<b>6</b>	N2 exempt	N4 - N8	N3 - N9	N5 - N7	N1 - N6
<b>7</b>	N8 - N2	N9 - N5	N3 exempt	N6 - N4	N7 - N1
<b>8</b>	N2 - N6	N3 - N8	N5 exempt	N7 - N9	N1 - N4
<b>9</b>	N4 - N2	N7 exempt	N8 - N5	N6 - N3	N9 - N1

## Poule Sud (B)

<b>Journées</b>	<b>Match 1</b>	<b>Match 2</b>	<b>Match 3</b>	<b>Match 4</b>
<b>J1</b>	S1 - S2	S3 - S4	S5 - S6	S7 - S8
<b>J2</b>	S4 - S1	S6 - S3	S2 - S7	S8 - S5
<b>J3</b>	S1 - S5	S7 - S4	S3 - S2	S8 - S6
<b>J4</b>	S3 - S1	S6 - S7	S5 - S4	S2 - S8
<b>J5</b>	S1 - S6	S7 - S5	S4 - S2	S8 - S3
<b>J6</b>	S5 - S2	S3 - S7	S6 - S4	S1 - S8
<b>J7</b>	S7 - S1	S2 - S6	S5 - S3	S4 - S8

A l'issue de cette phase les 4 premières équipes de chacune des 2 poules seront qualifiées pour le Play-off lors de la 2ème phase.

### 1.1.2. Attribution des points et classement durant la première phase

#### 1.1.2.1 ATTRIBUTION DES POINTS

Le système d'attribution des points est le suivant :

- Match gagné : 3 points
- Matches Nul : 2 points
- Match Perdu : 1 point
- Forfait ou pénalité : 0 point (Score 0- 6 en faveur de l'équipe adverse)

#### 1.1.2.2 CLASSEMENT :

Le classement est établi selon la somme des points attribués à chaque équipe. En cas d'égalité entre deux équipes ou plus, il sera procédé différemment selon si le classement est provisoire ou final :

#### CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT PROVISOIRE :

Lors du classement provisoire (avant la dernière journée du championnat « Aller et Retour »):

1. Recourir au goal différence sur tous les matchs joués.
2. Si l'égalité persiste, le classement se fera avec la mention ex æquo par ordre alphabétique.

## CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT FINAL

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière journée retour de la 1ère phase entre deux ou plusieurs équipes, il sera fait application des dispositions particulières suivantes :

1. Du nombre de points obtenus lors de leurs confrontations directes de l'aller et du Retour,
2. En cas d'égalité il sera fait application du meilleur goal différence de leurs confrontations directes de l'aller et du retour (buts marqués moins buts encaissés),
3. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque dans leurs confrontations directe de l'aller et du retour,
4. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire, sera la mieux classée,
5. Si l'égalité persiste il sera fait application du meilleur goal différence durant cette phase,
6. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque durant cette phase,
7. Si l'égalité persiste toujours le classement se fera par tirage au sort.

### 1.2. Deuxième phase:Le play off

#### 1.2.1 Conception de la deuxième phase

Les 8 équipes classées de 1 à 4 dans leurs poules respectives à l'issue de la première phase joueront un championnat (en aller et retour) en poule unique en tenant compte des confrontations directes durant la première phase du championnat selon le calendrier suivant :

Journées	Match 1	Match 2	Match 3	Match 4
<b>J1</b>	A1 - B4	A2 - B3	A3 - B2	A4 - B1
<b>J2</b>	B3 - A1	B2 - A2	B4 - A4	B1 - A3
<b>J3</b>	A1 - B2	A2 - B1	A3 - B4	A4 - B3
<b>J4</b>	B1 - A1	B4 - A2	B3 - A3	B2 - A4

A l'issue de ce play-off les équipes seront classées de 1 à 8. Accèdent automatiquement en division nationale B, les quatre équipes classées premières durant cette phase.

### 1.2.2. Attribution des points et classement durant la première phase

#### 1.2.2.1 ATTRIBUTION DES POINTS

Le système d'attribution des points est le suivant :

- Match gagné : 3 points
- Matches Nul : 2 points
- Match Perdu : 1 point
- Forfait ou pénalité : 0 point (Score 0- 6 en faveur de l'équipe adverse)

#### 1.2.2.2 CLASSEMENT :

Le classement est établi selon la somme des points attribués à chaque équipe. En cas d'égalité entre deux équipes ou plus, il sera procédé différemment selon si le classement est provisoire ou final :

##### CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT PROVISOIRE :

Lors du classement provisoire (avant la dernière journée du championnat « Aller et Retour » de la 2ème phase en tenant compte des confrontations directes durant la 1ère phase:

1. Recourir au goal différence sur tous les matchs joués.
2. Si l'égalité persiste, le classement se fera avec la mention ex æquo par ordre alphabétique.

##### CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT FINAL

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière journée retour de cette phase entre deux ou plusieurs équipes, il sera fait application des dispositions particulières suivantes :

1. Du nombre de points obtenus lors de leurs confrontations directes de l'aller et du Retour,

2. En cas d'égalité il sera fait application du meilleur goal différence de leurs confrontations directes de l'aller et du retour (buts marqués moins buts encaissés),
3. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque dans leurs confrontations directes (deuxième phase et confrontations directe durant la première phase),
4. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire sera la mieux classée,
5. Si l'égalité persiste il sera fait application du meilleur goal différence sur toute la compétition (deuxième phase et confrontations directe durant la première phase),
6. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque sur toute la compétition (deuxième phase et confrontations directe durant la première phase),
7. Si l'égalité persiste toujours le classement se fera par tirage au sort.

## *2- Remarques générales*

---

1. Tous les matchs du championnat de la division Honneurs Seniors Garçons (Play OFF) ainsi que les matchs de coupe seront désignés dans des salles. Les clubs ne disposant pas de salles recevront dans les plus proches salles disponibles.
2. Tout match de Championnat reporté pour une raison quelconque sera joué au cours de la même semaine ou au cours de la semaine qui suit selon la disponibilité du calendrier général dans la même salle ou dans la salle la plus proche (en cas d'indisponibilité de la salle)
3. Pendant les trois dernières journées pour chacune des deux phases aucun motif ne sera pris en considération pour toute demande du report d'une rencontre ; l'équipe défaillante perdra son match par forfait, sauf cas de force majeure accepté par le bureau de la Ligue Nationale.

4. Le principe est qu'aucune modification du calendrier général ne sera introduite pour les compétitions internationales des clubs si celles-ci ne sont pas programmées à des dates précises au préalable.
5. Le démarrage de la phase retour ne se fait qu'après la mise à jour de tous les matchs de la phase aller et d'homologation de leurs résultats respectifs.

### ***3- La Coupe de Tunisie 2019-2020***

---

Voir organisation et règlement de la Coupe de Tunisie.

### ***4- Organisation et autres prédispositions***

---

Les obligations relatives à l'organisation incombent aux clubs recevant ou désignés en premier. Ces obligations comportent outre celles stipulées aux règlements généraux de la FTHB, les obligations suivantes:

#### **4.1 Obligation d'information**

Le club recevant ou désigné en premier est tenu d'envoyer au plus tard une heure après la fin de la rencontre la feuille de match au siège de la Ligue Nationale pour les matchs de Championnat sur le mail : [lnhb@federationhandball.tn](mailto:lnhb@federationhandball.tn) ou par Fax N° 71238096 et au siège de la FTHB pour les matchs de Coupe sur le mail [contact@federationhandball.tn](mailto:contact@federationhandball.tn) ou par Fax N°71282566.

Les correspondances de la Ligue Nationale de Hand Ball ne se feront qu'aux adresses mail délivrées par les clubs.

#### **4.2 Billetterie**

Selon Règlements généraux de la FTHB.

#### **4.3 Obligation de sécurité et de couverture sanitaire:**

Les frais relatifs à l'assistance en matière de sécurité et de santé sont à la charge du club recevant.

#### **4.4 Obligation envers le service de contrôle anti-dopage:**

Le club recevant doit mettre à la disposition de l'équipe du contrôle antidopage de l'Agence Nationale Anti-dopage un local ainsi que la quantité de boissons indiquée en pareilles circonstances.

#### 4.5 Obligation envers les techniciens vidéo:

Le club recevant est tenu d'autoriser l'accès à la salle aux techniciens vidéo mandatés par la Fédération ou porteurs de cartes de Presse Professionnelles pour assurer la couverture vidéo de la rencontre et doit tout mettre en œuvre pour leur faciliter l'exécution de leur mission. Les techniciens vidéo accrédités seront munis d'une carte délivrée par la Fédération ou le cas échéant d'un ordre de mission.